

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809644		1ere Gachée: 12:03 (1)		Date: 14/09/2026		ROG090926170914		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M88 8x4 ROUXEL TOR	
client: 410924		INTERSOL CHAMPAGNE		5 RUE DES TERRES 51420 Cernay-lès-Reims		M88		8x4 ROUXEL TOR	
chantier: 092401									
		10237-DOMAINE CRAYERE		64 BD HENRY VASNIER 07.49.65.15.95 51100 Reims				M88 TORTILLARD A	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
12:45						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB354A350		BPS				XD3		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax							
S4		20							
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XD3 S4 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE POMPE 48 ISP M3 POMPE 48 ISP ECO-PARTICIPATION				FIBRES SYNTHETIQUES PRE 5480/4700 5480/4700				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1